

Département du Haut-Rhin

REPUBLIQUE FRANCAISE

Nombre de Conseillers dont le
Conseil doit être composé : **50**

Arrondissement
de Thann

Nombre de Conseillers
en exercice : **50**

Cantons de Cernay
et de Thann

Nombre de Conseillers
assistant à la séance : **49**

Communauté de Communes
de Thann - Cernay

Procuration : **1**

PROCES-VERBAL

de l'installation du Conseil de Communauté et de l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau de la Communauté de Communes de Thann - Cernay du 26 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six du mois d'avril à huit heures trente minutes, les conseillers communautaires issus des élections des 23 et 30 mars 2014 des 17 communes affiliées à la Communauté de Communes de Thann - Cernay, se sont réunis au Pôle ENR à CERNAY, sur la convocation qui leur a été faite par le Président, en date du 16 avril 2014.

Il appartient à Monsieur Jean-Pierre BAEUMLER, en tant que Président sortant de la Communauté de Communes de Thann - Cernay, de présider à l'installation des conseillers communautaires issus de ces élections.

Il procède à l'appel nominal des 50 conseillères et conseillers communautaires suivants :

ASPACH-le-BAS (2 délégués)	M. LEMBLE Maurice Mme GROSS Francine	Présent Présente
ASPACH-le-HAUT (2 délégués)	M. HORNY François Mme DEL TATTO Annie	Présent Présente
BITSCHWILLER-lès-THANN (2 délégués)	M. MICHEL Jean-Marie Mme STUCKER Denise	Présent Présente

BOURBACH-le-BAS (1 déléguée)	Mme THUET Delphine	Présente
BOURBACH-le-HAUT (1 délégué)	M. MANSUY Joël	Présent
CERNAY (15 délégués)	M. SORDI Michel	Présent
	Mme OSWALD Catherine	Présente
	M. HAMMALI Jérôme	Présent
	Mme WIPF Nicole	Présente
	M. BOHRER Alain	Présent
	Mme PIERRE Martine	Présente
	M. GERMAIN Guillaume	Présent
	Mme MUNSCH Claudine	Présente
	M. CORBELLI Giovanni	Présent
	Mme BOSSERT Josiane	Présente
	M. BILAY Thierry	Présent
	Mme GOETSCHY Catherine	Présente
	M. STEIGER Dominique	Présent
	M. MEYER Christophe	Présent
	Mme REIFF-LEVETT Sylvie	Présente
LEIMBACH (1 délégué)	M. KIPPELEN René	Présent
MICHELBACH (1 délégué)	M. TSCHAKERT François	Présent
RAMMERSMATT (1 délégué)	M. BOHLI Jean-Marie	Présent
RODEREN (1 délégué)	M. KIPPELEN Christophe	Présent
SCHWEIGHOUSE-THANN (1 délégué)	M. LEHMANN Bruno	Excusé - remplacé par son suppléant
STEINBACH (2 délégués)	M. ROGER Marc	Présent
	Mme AGNEL Christine	Présente

THANN (10 délégués)	M. LUTTRINGER Romain	Présent
	M. STOECKEL Gilbert	Présent
	Mme FRANCOIS-WILSER Claudine	Présente
	Mme DIET Flavia	Présente
	M. STAEDELIN Guy	Présent
	Mme BRAESCH Marie-Laure	Présente
	M. SCHNEBELEN Charles	Présent
	Mme STROZIK Yvonne	Présente
	M. GOEPFERT Alain	Présent
M. BILGER Vincent	Présent	
UFFHOLTZ (2 délégués)	M. WELTERLEN Jean-Paul	Présent
	Mme CANDAU Geneviève	Présente
VIEUX-THANN (4 délégués)	M. NEFF Daniel	Présent
	Mme GUGNON Estelle	Présente
	M. HAFFNER Raymond	Présent
	M. GERBER René	Présent
WATTWILLER (2 délégués)	M. SCHELLENBERGER Raphaël	Présent
	Mme BLASER Stéphanie	Présente
WILLER-sur-THUR (2 délégués)	M. PETITJEAN Roland	Présent
	Mme HANS Nadine	Excusée - procuration donnée à M. PETITJEAN

et les déclare installés dans leurs fonctions de conseillers et conseillères communautaires.

Puis il procède à l'appel nominal des 7 conseillers communautaires suppléants suivants désignés dans les communes ne disposant que d'un seul siège, en rappelant que le suppléant participe au conseil avec voix délibérative en cas d'absence du titulaire :

BOURBACH-le-BAS (1 suppléant)	M. JENN Pascal	Présent
BOURBACH-le-HAUT (1 suppléant)	M. FISCHER Jean-Lou	Absent
LEIMBACH (1 suppléant)	M. ZIEGLER Philippe	Absent
MICHELBACH (1 suppléant)	M. WINNINGER Léonard	Absent
RAMMERSMATT (1 suppléant)	M. GUTH Jean-Jacques	Absent
RODEREN (1 suppléant)	M. WINTERHOLER Maurice	Absent
SCHWEIGHOUSE-THANN (1 suppléant)	M. FUCHS Christian	Présent - remplace M. Bruno LEHMANN

et les déclare installés dans leurs fonctions de conseillers suppléants.

M. Jean-Pierre BAEUMLER rappelle que le Président et les vice-présidents sont élus dans les mêmes formes que le maire et les adjoints. L'élection se déroule à bulletins secrets, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux 2 premiers tours et à la majorité relative au 3^{ème} tour (articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Puis il demande au doyen d'âge de l'assemblée de présider à l'élection du Président (article L. 2122-8 du CGCT).

Mme Geneviève CANDAU, Conseillère municipale d'Uffholtz, doyenne d'âge, préside ensuite la séance et invite le conseil de communauté à procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du Président de la Communauté de Communes de Thann – Cernay.

M. Charles SCHNEBELEN, Adjoint au Maire de Thann, plus jeune conseiller communautaire fait fonction de secrétaire. Il est assisté par **M. Raphaël SCHELLENBERGER**, Maire de Wattwiller, second plus jeune conseiller de l'assemblée.

ELECTION DU PRESIDENT

1er tour de scrutin

Il a été procédé sous la présidence de Madame Geneviève CANDAU, doyenne d'âge de l'assemblée, à l'élection du président.

Madame Geneviève CANDAU fait appel à candidatures.

Monsieur Michel SORDI propose la candidature de Monsieur Romain LUTTRINGER qui accepte d'être candidat. Il n'y a pas d'autres candidats.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
sur 50 votants (49 présents + 01 procuration)

– Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
– Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	50
– <u>A déduire</u> : nombre de suffrages déclarés nuls (art. L 66 du Code Electoral) :	0
– Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	50
– Majorité absolue :	26

A obtenu : Monsieur Romain LUTTRINGER : 50 voix

Monsieur Romain LUTTRINGER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **Président** et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

1er tour de scrutin

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Romain LUTTRINGER élu président, à l'élection du 1^{er} vice-président.

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de M. François HORNY qui accepte d'être candidat. Il n'y a pas d'autres candidats.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
sur 50 votants (49 présents + 01 procuration)

– Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
– Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	50
– <u>A déduire</u> : nombre de suffrages déclarés nuls (art. L 66 du Code Electoral) :	0
– Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	50
– Majorité absolue :	26

A obtenu : Monsieur François HORNY : 50 voix

Monsieur François HORNY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **1^{er} vice-président** et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

1er tour de scrutin

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Romain LUTTRINGER élu président, à l'élection du 2^{ème} vice-président.

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de M. Jérôme HAMMALI qui accepte d'être candidat. Il n'y a pas d'autres candidats.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
sur 50 votants (49 présents + 01 procuration)

– Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
– Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	50
– <u>A déduire</u> : nombre de suffrages déclarés nuls (art. L 66 du Code Electoral) :	7
– Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	43
– Majorité absolue :	22

A obtenu : Monsieur Jérôme HAMMALI : 43 voix

Monsieur Jérôme HAMMALI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **2^{ème} vice-président** et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

1er tour de scrutin

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Romain LUTTRINGER élu président, à l'élection du 3^{ème} vice-président.

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de M. Marc ROGER qui accepte d'être candidat. Il n'y a pas d'autres candidats.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
sur 50 votants (49 présents + 01 procuration)

– Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
– Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	50
– <u>A déduire</u> : nombre de suffrages déclarés nuls (art. L 66 du Code Electoral) :	0
– Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	50
– Majorité absolue :	26

A obtenu : Monsieur Marc ROGER : 50 voix

Monsieur Marc ROGER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **3^{ème} vice-président** et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

1er tour de scrutin

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Romain LUTTRINGER élu président, à l'élection du 4^{ème} vice-président.

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de Mme Catherine GOETSCHY qui accepte d'être candidate. M. Jean-Marie BOHLI se déclare également candidat.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
sur 50 votants (49 présents + 01 procuration)

– Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
– Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	50
– <u>A déduire</u> : nombre de suffrages déclarés nuls (art. L 66 du Code Electoral) :	3
– Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	47
– Majorité absolue :	24

Ont obtenu :	Madame Catherine GOETSCHY	:	33 voix
	Monsieur Jean-Marie BOHLI	:	14 voix

Madame Catherine GOETSCHY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 4^{ème} **vice-présidente** et a été immédiatement installée sous les applaudissements.

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT

1er tour de scrutin

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Romain LUTTRINGER élu président, à l'élection du 5^{ème} vice-président.

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de M. Raymond HAFFNER qui accepte d'être candidat. M. René GERBER se porte également candidat.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
sur 50 votants (49 présents + 01 procuration)

– Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
– Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	50
– <u>A déduire</u> : nombre de suffrages déclarés nuls (art. L 66 du Code Electoral) :	1
– Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	49
– Majorité absolue :	25

Ont obtenu :	Monsieur Raymond HAFFNER	:	36 voix
	Monsieur René GERBER	:	13 voix

Monsieur Raymond HAFFNER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 5^{ème} **vice-président** et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT

1er tour de scrutin

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Romain LUTTRINGER élu président, à l'élection du 6^{ème} vice-président.

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de M. Roland PETITJEAN qui accepte d'être candidat. Il n'y a pas d'autres candidats.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
sur 50 votants (49 présents + 01 procuration)

– Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
– Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	50
– <u>A déduire</u> : nombre de suffrages déclarés nuls (art. L 66 du Code Electoral) :	2
– Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	48
– Majorité absolue :	25

A obtenu : Monsieur Roland PETITJEAN : 48 voix

Monsieur Roland PETITJEAN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **6^{ème} vice-président** et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

ELECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT

1er tour de scrutin

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Romain LUTTRINGER élu président, à l'élection du 7^{ème} vice-président.

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de M. Gilbert STOECKEL qui accepte d'être candidat. La candidature de Mme Geneviève CANDAU est également proposée par M. Jean-Paul WELTERLEN. Mme CANDAU accepte d'être candidate.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
sur 50 votants (49 présents + 01 procuration)

– Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
– Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	50
– <u>A déduire</u> : nombre de suffrages déclarés nuls (art. L 66 du Code Electoral) :	2
– Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	48
– Majorité absolue :	25

Ont obtenu :	Monsieur Gilbert STOECKEL	:	32 voix
	Madame Geneviève CANDAU	:	16 voix

Monsieur Gilbert STOECKEL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **7^{ème} vice-président** et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

ELECTION DU 8^{ème} VICE-PRESIDENT

1er tour de scrutin

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Romain LUTTRINGER élu président, à l'élection du 8^{ème} vice-président.

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de M. Raphaël SCHELLENBERGER qui accepte d'être candidat. M. Christophe MEYER se porte également candidat.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
sur 50 votants (49 présents + 01 procuration)

– Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
– Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	50
– <u>A déduire</u> : nombre de suffrages déclarés nuls (art. L 66 du Code Electoral) :	4
– Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	46
– Majorité absolue :	24

Ont obtenu :	Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER :	33 voix
	Monsieur Christophe MEYER :	13 voix

Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **8^{ème} vice-président** et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

ELECTION DU 9^{ème} VICE-PRESIDENT

1er tour de scrutin

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Romain LUTTRINGER élu président, à l'élection du 9^{ème} vice-président.

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de M. Joël MANSUY qui accepte d'être candidat. Il n'y a pas d'autres candidats.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
sur 50 votants (49 présents + 01 procuration)

– Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
– Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	50
– <u>A déduire</u> : nombre de suffrages déclarés nuls (art. L 66 du Code Electoral) :	5
– Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	45
– Majorité absolue :	23

Ont obtenu :	Monsieur Joël MANSUY	:	44 voix
	Monsieur Jean-Marie BOHLI	:	1 voix

Monsieur Joël MANSUY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **9^{ème} vice-président** et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

ELECTION DU 10^{ème} VICE-PRESIDENT

1er tour de scrutin

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Romain LUTTRINGER élu président, à l'élection du 10^{ème} vice-président.

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de M. Giovanni CORBELLI qui accepte d'être candidat. Il n'y a pas d'autres candidats.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
sur 50 votants (49 présents + 01 procuration)

- Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 50
- A déduire : nombre de suffrages déclarés nuls (art. L 66 du Code Electoral) : 11
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 39
- **Majorité absolue** : 20

Ont obtenu : Monsieur Giovanni CORBELLI : 37 voix
 Monsieur Jean-Paul WELTERLEN : 02 voix

Monsieur Giovanni CORBELLI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **10^{ème} vice-président** et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

ELECTION DU 11^{ème} VICE-PRESIDENT

1er tour de scrutin

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Romain LUTTRINGER élu président, à l'élection du 11^{ème} vice-président.

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de Mme Francine GROSS qui accepte d'être candidate. Il n'y a pas d'autres candidats.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
sur 50 votants (49 présents + 01 procuration)

– Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
– Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	50
– <u>A déduire</u> : nombre de suffrages déclarés nuls (art. L 66 du Code Electoral) :	3
– Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	47
– Majorité absolue :	24

A obtenu : Madame Francine GROSS : 47 voix

Madame Francine GROSS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée **11^{ème} vice-présidente** et a été immédiatement installée sous les applaudissements.

ELECTION DU 12^{ème} VICE-PRESIDENT

1er tour de scrutin

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Romain LUTTRINGER élu président, à l'élection du 12^{ème} vice-président.

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de M. Guy STAEDELIN qui accepte d'être candidat. Il n'y a pas d'autres candidats.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
sur 50 votants (49 présents + 01 procuration)

– Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
– Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	50
– <u>A déduire</u> : nombre de suffrages déclarés nuls (art. L 66 du Code Electoral) :	5
– Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	45
– Majorité absolue :	23

A obtenu : Monsieur Guy STAEDELIN : 45 voix

Monsieur Guy STAEDELIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **12^{ème} vice-président** et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Néant

Le Président, Romain LUTTRINGER déclare élus :

- Monsieur François HORNY
- Monsieur Jérôme HAMMALI
- Monsieur Marc ROGER
- Madame Catherine GOETSCHY
- Monsieur Raymond HAFFNER
- Monsieur Roland PETITJEAN
- Monsieur Gilbert STOECKEL
- Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER
- Monsieur Joël MANSUY
- Monsieur Giovanni CORBELLI
- Madame Francine GROSS
- Monsieur Guy STAEDLIN

en qualité de Vice-Présidents.

Monsieur Romain LUTTRINGER propose ensuite de passer au vote pour désigner les autres membres du Bureau.

Ainsi, en plus du Président et des Vice-Présidents cités ci-dessus, le Bureau est complété par les Maires suivants, qui ont obtenu :

- Monsieur Maurice LEMBLE	Maire d'ASPACH-LE-BAS	50 voix
- Monsieur Jean-Marie MICHEL	Maire de BITSCHWILLER-lès-THANN	50 voix
- Madame Delphine THUET	Maire de BOURBACH-le-BAS	50 voix
- Monsieur Michel SORDI	Député-Maire de CERNAY	50 voix
- Monsieur René KIPPELEN	Maire de LEIMBACH	50 voix
- Monsieur Christophe KIPPELEN	Maire de RODEREN	50 voix
- Monsieur François TSCHAKERT	Maire de MICHELBACH	50 voix
- Monsieur Jean-Marie BOHLI	Maire de RAMMERSMATT	50 voix
- Monsieur Bruno LEHMANN	Maire de SCHWEIGHOUSE-THANN	50 voix
- Monsieur Jean-Paul WELTERLEN	Maire d'UFFHOLTZ	50 voix
- Monsieur Daniel NEFF	Maire de VIEUX-THANN	50 voix

Ils sont déclarés membres du Bureau et installés dans leur fonction.

Fait à CERNAY, le 26 avril 2014

Et ont signé :

Le Président :

La doyenne d'âge :

Romain LUTTRINGER

Geneviève CANDAU

Les secrétaires (benjamins de l'assemblée) :

Charles SCHNEBELEN

Raphaël SCHELLENBERGER